

APPEL À CANDIDATURES 2022

Prix de l'innovation rurale

2ÈME ÉDITION

UNE INITIATIVE PORTÉE PAR

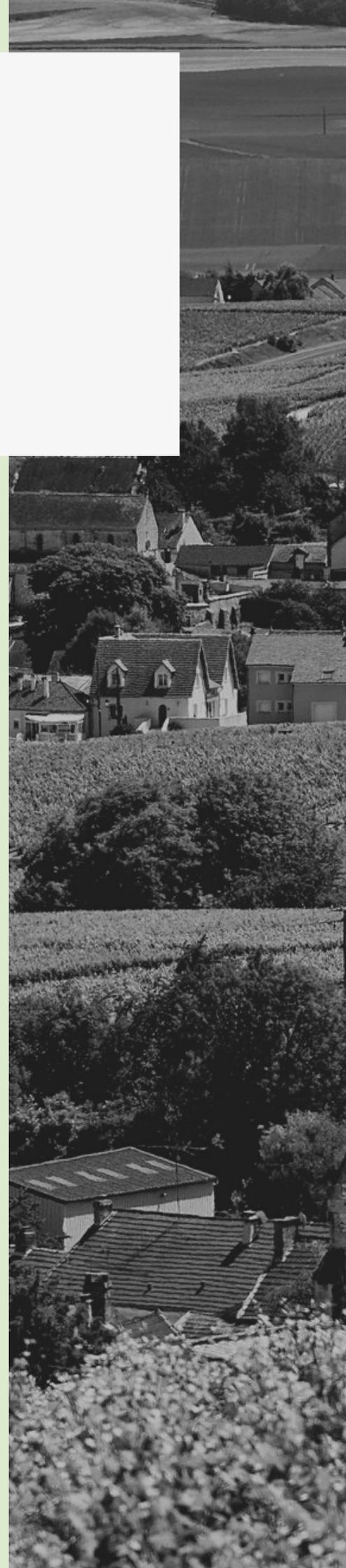
Dauphine | PSL 
UNIVERSITÉ PARIS



Qui peut candidater ?

- Les candidatures sont ouvertes à **toute innovation portée par une personne morale** et permettant **une amélioration du quotidien des habitants et des professionnels du monde rural.**
- Les projets doivent se situer ou avoir un impact dans des **communes peu denses ou très peu denses** telles que définies par l'INSEE.
- La liste des communes selon leur catégorie de densité est disponible via

<https://www.insee.fr/fr/information/2114627>





Pour quelles innovations ?

Les innovations peuvent avoir :

- **Une finalité économique** : impact sur le développement économique du territoire.
- **Une finalité écologique** : effet positif de l'innovation sur les équilibres environnementaux.
- **Une finalité sociale** : réponse à des besoins sociaux peu ou mal satisfaits sur le territoire.
- **Une finalité organisationnelle** : nouveaux procédés managériaux ou structure de gouvernance originale et efficace.

Un projet peut répondre à plusieurs de ces finalités.

Elles peuvent s'inscrire dans les domaines d'intérêt suivants :

- **Agriculture et alimentation**
- **Environnement et biodiversité**
- **Mobilité**
- **Santé**
- **Numérique**
- **Culture et éducation**
- **Services aux publics (tiers-lieux inclus)**
- **Commerce de proximité**

Un projet peut s'inscrire dans plusieurs de ces thématiques.

Le jury évaluera la capacité des projets à répondre de façon originale à des contraintes spécifiques au monde rural, notamment l'accessibilité aux services (santé, numérique, mobilité, culture, services aux publics) et aux commerces de proximité, mais aussi des activités en lien avec l'environnement et sa préservation ainsi que l'agriculture.

Votre dossier de candidature

Le jury évaluera les candidatures sur la base d'un dossier comprenant un résumé opérationnel (**5 pages maximum**). A titre indicatif, nous proposons aux candidats de suivre le plan suivant :

- 01.** Présentation des porteurs du projet
- 02.** Le projet : genèse et principes
- 03.** Les impacts estimés sur le quotidien rural
- 04.** Réflexions sur l'avenir du projet

En annexe, les candidats peuvent joindre au dossier des photos, vidéos, supports illustratifs et autres documents jugés utiles pour le compléter.

Toutes les candidatures doivent être déposées via le formulaire disponible sur le site <https://innovationrurale.fr/le-prix-2/>

LA PÉRIODE DE CANDIDATURES

DU 22 NOVEMBRE 2021 AU 16 JANVIER 2022.



Comment votre candidature sera-t-elle évaluée ?

Tout d'abord, le jury :

1/ Regroupera les candidatures s'inscrivant dans un même domaine d'intérêt

2/ Distinguera les projets selon leur stade d'avancement :

- Les idées : projets en phase de démarrage.

- Les projets en cours : projets déjà engagés, avec effets estimables sur le quotidien rural.

- Les projets déjà réalisés : projets finalisés et en fonctionnement, avec effets significatifs sur le quotidien rural.

A l'issue d'une première étude des dossiers écrits, le jury convoquera une dizaine de finalistes pour une audition de 15 minutes.

A l'issue de ses travaux, le jury détermine un nombre de lauréats et répartit les récompenses en les adaptant aux besoins de chaque projet.

Les principaux critères d'évaluation sont :

- Originalité du projet
- Réponse du projet à un besoin identifié sur le territoire
- Mobilisation pertinente des acteurs locaux
- L'impact estimé sur le quotidien rural : il convient d'étayer les résultats escomptés et/ou obtenus par le projet.
- L'appropriation du projet par les parties prenantes et habitants
- Le caractère réaliste des moyens humains et financiers déployés pour la réussite du projet
- Capacité du projet à inspirer d'autres acteurs, sur d'autres territoires
- La qualité de la présentation écrite, puis orale.

Prix et récompenses

LES LAURÉATS BÉNÉFICIERONT D'UNE RÉCOMPENSE DE CINQ TYPES :

- Une enveloppe financière d'au moins 15 000€.
- Trois reportages vidéo (partenaire : NEO TV).
- Une campagne de presse dans les territoires.
- Une mission d'ingénierie réalisée par un de nos partenaires.
- La mise à disposition d'un groupe d'étudiants pendant 1 semestre pour développer son projet.

Le Prix sera remis à l'occasion d'une cérémonie solennelle le **15 mars 2022 à l'Université Paris-Dauphine.**





Contacts

Paul-Mathieu Caitucoli

Coordinateur du Prix de l'Innovation Rurale - Université Paris-Dauphine

paul-mathieu.caitucoli@dauphine.psl.eu

+33 6 27 94 74 80

Jean Mallot

Président du jury

jean.mallot.allier@gmail.com

+33 6 61 78 81 50

Nos Partenaires

